

## ARRETE MUNICIPAL n° A20241017-496

Mairie d'Ussel			
Département de la Corrèze			
République Française			

Mann	III C U 033CI			
Département de la Corrèze		Service	Affaires générales	
République Française		Туре	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire	
Matière	6.1	6.1 Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale		
Objet	Tournoi de la loutre			
Date	Samedi 9 novembre et dimanche 10 novembre 2024 de 8 h 00 à 22 h 00			
Lieu	Complexe sportif d'Ussel ( gymnase)			
Demandeur	Madame Julie JOIN, présidente du club de badminton d'Ussel			

## Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 10 octobre 2024 par Madame Julie JOIN, présidente du club de badminton d'Ussel;

## Arrête,

Madame Julie JOIN, présidente du club de badminton d'Ussel est autorisée à ouvrir une buvette de 3ème catégorie le samedi 9 novembre et le dimanche 10 novembre 2024 de 8 h 00 à 22 h 00, au complexe sportif (gymnase) à USSEL.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Article 2:

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Madame Julie JOIN, présidente du club de badminton d'Ussel.

Fait à Ussel, le 17 octobre 2024.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à : Mise en ligne le : 11 8 007. 2074

Notification le: